

Reignier-Esery, le 11 mai 2026

M. Le Président
Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny
28 chemin de la Ferme Sallet
74250 FILLINGES

Service : Aménagement du territoire
Suivi par : Axelle EGON
Réf : AE/Aménagement du territoire/2026-127
Objet : Avis PPA sur le projet de SCOT Cœur du Faucigny

Monsieur le Président,

En date du 17 février 2026, nous avons reçu, en tant que Personnes Publiques Associées (PPA), le projet de SCOT arrêté du Cœur du Faucigny, dont Arve et Salève fait partie.

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre avis concernant le projet de SCOT arrêté.

Depuis la création du SCOT Cœur du Faucigny, la Communauté de communes Arve et Salève s'est particulièrement investie dans l'élaboration du SCOT au périmètre élargi, afin d'aboutir à un document à la hauteur des enjeux auxquels notre territoire devra faire face ces prochaines années.

De par notre positionnement géographique, au sein du bassin de vie du Genevois français et à l'entrée de la vallée de l'Arve, Arve et Salève possède des caractéristiques et enjeux bien spécifiques, nécessitant des politiques publiques ambitieuses en matière d'aménagement du territoire.

En lien avec nos spécificités territoriales, nous tenons premièrement à saluer les orientations ambitieuses retenues, notamment en matière de sobriété foncière, d'accueil raisonné de la population à l'horizon 2046 ainsi que d'optimisation de l'usage du foncier économique, traduisant une réelle volonté de maîtrise du développement et de préservation des ressources disponibles.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points au sein du projet de SCOT, qui pourraient être améliorés dans le DOO, sans remettre en cause le PAS.

Concernant l'approche globale du projet de SCOT, il apparaît que l'appartenance de notre territoire à l'agglomération transfrontalière du Grand Genève est quasiment absente du document. Or, cet élément doit être considéré dans nos réflexions sur la gestion des mobilités, la politique d'urbanisation et les questions environnementales. Même si l'influence varie selon les EPCI du SCOT Cœur du Faucigny, Arve et Salève relève néanmoins du bassin de vie du Genevois français et ne peut être dissociée des dynamiques qui le structurent.

Nous apprécions que la partie consacrée à la mobilité ait été sensiblement renforcée au cours de son élaboration, témoignant d'une meilleure prise en compte des enjeux de déplacements et d'accessibilité.



S'agissant de l'habitat et du logement, comme nous avons pu le formuler à plusieurs reprises durant l'élaboration, nous regrettons le manque d'ambition au sein de l'orientation n°15 du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), à savoir « *Proposer une offre de logements et d'équipements adaptée, prenant en compte les populations en place et à venir* », qui avait pour ambition de conduire « *à une démarche de solidarité du territoire dans la production des logements sociaux* », mais ne trouve finalement que très peu d'échos dans les prescriptions du DOO. Au sein d'un territoire où plus de la moitié de la population est éligible au logement social, les besoins sont considérables. Se limiter à rappeler aux communes de plus de 3 500 habitants le respect des seules obligations légales issues de l'article 55 de la loi SRU ne saurait tenir lieu de stratégie à la mesure des enjeux sociaux et territoriaux de notre périmètre. Une véritable politique de l'habitat à notre échelle doit impliquer, au minimum, la participation active de toutes les communes à la production de logements sociaux. Au-delà du logement social, l'habitat doit également se penser au regard des différents types de ménages, de leur âge et des besoins spécifiques, en proposant une typologie de logements variée (logements abordables, en location, en accession, etc.).

Nous notons avec satisfaction les orientations et objectifs sur la partie environnementale et paysagère, qui vont dans le sens d'une protection et d'une mise en valeur des milieux naturels. Toutefois, nous relevons que l'orientation n°7 du PAS, à savoir « *Identifier les terres agricoles stratégiques* », qui avait notamment pour objectif « *de protéger les terres agricoles sur le long terme dans leurs usages, dans leurs fonctionnalités, dans leurs complémentarités avec les autres espaces naturels, agricoles et forestiers pour favoriser la sécurisation de nos exploitations agricoles* », se matérialise dans le DOO par une prescription peu ambitieuse, insuffisante au regard des enjeux. Celle-ci renvoie la responsabilité de la protection du foncier agricole aux PLU au travers d'un zonage adapté. Or, bien que garant de la destination d'usage, le PLU comporte certaines limites, avec notamment une protection à court et moyen termes, offrant des possibilités d'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs à l'occasion de révisions des documents. Aussi, nous trouvons regrettable qu'il ne soit à aucun moment fait référence aux outils juridiques de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels tels que le PAEN. Face à l'étalement urbain croissant et à la perte des surfaces agricoles, il apparaît essentiel de protéger de manière durable cette ressource par ce type d'outil. Le projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le secteur de Findrol aurait également pu apparaître.

Nous constatons également que le projet porté au sein du SCOT demeure peu interconnecté avec les territoires voisins (Pays Rochois, Genevois français, Mont-Blanc, Chablais, ...). Une articulation plus étroite avec les stratégies et documents de planification des territoires limitrophes permettrait d'assurer une meilleure complémentarité des politiques publiques, d'éviter les déséquilibres et de renforcer les synergies entre territoires.

Si l'ensemble des éléments évoqués précédemment gagnerait à être consolidé avant l'approbation du SCOT, il convient de souligner que la partie chiffrée au sein du DOO reflète le projet politique porté par Arve et Salève et n'appelle, en ce sens, aucune modification.

Convaincus de la nécessité d'avoir un document efficient pour l'avenir de notre territoire, nous souhaitons que les nouveaux élus s'approprient rapidement le projet de SCOT.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information ou échange sur ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Le Président d'Arve & Salève
Sébastien Javogues



La 1^{ère} Vice-Présidente aux Solidarités et à l'Action Sociale
Nadine Perinet



Le 2^{ème} Vice-Président à l'Aménagement du Territoire
Laurent Favre



La 3^{ème} Vice-Présidente aux Ressources administratives et partenariales
Régine Mayoraz



Le 4^{ème} Vice-Président aux Déchets
Ludovic Trottet



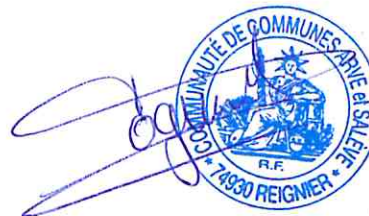
La 5^{ème} Vice-Présidente à l'Economie, Formation et Tourisme
Julia Lahure *Le 3^{ème} adjoint Monnetier - Mornex David Lima*



La 6^{ème} Vice-Présidente Infrastructure,
Sandra Floquet



La 7^{ème} Vice-Présidente aux Ressources Naturelles
Isabelle Roguet



Le 8^{ème} Vice-Président à la mobilité et Voirie
Lucas Pugin



